

Cote du document: EB 2016/LOT/P.8
Date: 8 août 2016
Distribution: Publique
Original: Espagnol

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la
République d'El Salvador pour le
Programme national de transformation
économique des zones rurales pour
"bien vivre" – Rural Adelante II (extension)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Glayson Ferrari dos Santos
Chargé de programme de pays
Division Amérique latine et Caraïbes
téléphone: +502 23843100
courriel: g.ferraridossantos@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du programme	7
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	9
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	10
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	12
Annexe	
Convenio de financiación negociado (accord de financement négocié)	1
Appendices	
Marco lógico (Cadre logique)	11

Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
COSOP	programme d'options stratégiques pour le pays
MAG	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UGP	Unité de gestion du programme
TRI	taux de rentabilité interne

Carte de la zone du programme

República de El Salvador

Programa Nacional de Transformación Económica Rural para el Buen Vivir - Rural Adelante

Informe de diseño



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés

République d'El Salvador

Programme national de transformation économique des zones rurales pour "bien vivre" – Rural Adelante II (extension)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République d'El Salvador
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Coût total du programme:	67,19 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	13,89 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions ordinaires: délai de remboursement de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 ans, à un taux d'intérêt annuel correspondant à 100% du taux de référence établi par le FIDA.
Cofinanceur:	Fonds de l'OPEP pour le développement international
Montant du cofinancement:	30 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA approuvé en décembre 2015¹:	12,13 millions d'USD
Montant du ASAP approuvé en décembre 2015:	5 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	3,45 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,72 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

¹ Le Conseil d'administration du FIDA, en vertu de la procédure d'approbation par défaut d'opposition, a approuvé en décembre 2015 un prêt à des conditions ordinaires en faveur de la République d'El Salvador pour le Programme national de transformation économique des zones rurales pour "bien vivre" – Rural Adelante (Oriente), d'un montant équivalant à 10,85 millions d'EUR. De même, le Conseil d'administration a approuvé au titre de l'ASAP un don d'un montant de 3,56 millions de DTS en faveur de la République d'El Salvador.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République d'El Salvador pour le Programme national de transformation économique des zones rurales pour "bien vivre" - Rural Adelante II (extension), telle qu'elle figure au paragraphe 47.

Proposition de prêt à la République d'El Salvador pour le Programme de transformation économique des zones rurales pour "bien vivre" – Rural Adelante II (extension)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Avec une superficie de 20 742 km² et une population qui comptait, en 2014, 6 401 415 habitants, El Salvador a la densité démographique la plus forte d'Amérique latine. Le taux annuel de croissance démographique a été de 0,5% au cours de la période 2001-2013 et de 0,27% en 2014. Ce rythme de croissance, le plus faible de l'Amérique centrale et l'un des plus bas d'Amérique latine², s'explique par des soldes migratoires négatifs et un faible taux brut de natalité. Les femmes représentent 52,8% de la population et les hommes, 47,2%. La proportion des ruraux dans la population totale (37,7% en 2014) est supérieure à la moyenne de l'Amérique latine. Le territoire national est divisé en 14 départements, 39 districts et 262 municipalités, regroupés en quatre régions: centrale, paracentrale, occidentale et orientale.
2. El Salvador est un pays à revenu intermédiaire, dont l'économie a évolué, passant d'un modèle agraire à un modèle fondé sur les services, la consommation, et les exportations agricoles et industrielles non traditionnelles. La dollarisation de l'économie, en 2001, a contribué à la baisse des taux d'intérêt, mais l'effet attendu sur la croissance économique ne s'est pas concrétisé. Au cours de la période 2001-2013, le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 1,9% par an pour atteindre 2% en 2014. En 2013, l'inflation s'est établie à 0,76%, après avoir culminé à 7,26% en 2008. La faiblesse de la croissance résulte en partie des bas niveaux d'investissement – avec pour corollaire des emplois insuffisamment nombreux et de qualité médiocre, et, par enchaînement, de moindres revenus pour la population. La faiblesse de la croissance économique est directement liée à la médiocre productivité économique, tant globale que sectorielle, ainsi qu'à l'insécurité et à la criminalité qui minent le pays, et dont le coût économique et social est énorme. Le chômage et la violence ont provoqué une forte émigration, et les envois de fonds des migrants apportent une contribution importante au PIB, qui a été comprise entre 16 et 18,7%, selon les estimations, entre 2005 et 2013³.
3. Au cours de la période 2000-2013, la pauvreté a diminué dans le pays. Le pourcentage de ménages vivant dans la pauvreté a reculé, tombant de 38,8% à 29,6%. La pauvreté urbaine a légèrement baissé, passant de 29,9% à 26,2%. Au niveau national, la pauvreté extrême a chuté de 19,2% à 7,1% en raison d'une réduction notable de la pauvreté extrême en zone rurale. Cette tendance a néanmoins pâti d'une légère augmentation de la pauvreté qui a atteint un taux de 31,9%, avec 7,6% de la population en situation de pauvreté extrême et 24,3% en

² Indicateurs de développement 2013, Banque mondiale.

³ Les envois de fonds aux familles, reçus en El Salvador, ont atteint, en 2015, 4 279,7 millions d'USD, en augmentation de 3% par rapport à 2014. En 2015, les revenus provenant des envois de fonds aux familles ont progressé de 3,5% au troisième trimestre, soit une importante amélioration par rapport aux résultats des premier et deuxième trimestres (1,7% et 1,2%, respectivement) (Banco Central de Reserva de El Salvador).

état de pauvreté relative. Cette augmentation peut s'expliquer par la hausse du coût du panier type et du chômage, qui a eu pour résultat un appauvrissement des ménages.

4. Malgré la réduction de la pauvreté globale et de la pauvreté rurale en particulier, le secteur agricole a connu une faible croissance, résultant de la crise de l'agriculture traditionnelle d'exportation, du faible niveau des investissements privés, nationaux et étrangers, et d'une vulnérabilité environnementale croissante. Dans le secteur agricole, la forte volatilité des prix, en particulier des intrants et des produits, a accru l'incertitude et amoindri les incitations à investir dans l'agriculture. La contribution de ce secteur au PIB a légèrement diminué au cours de la période 2001-2013, passant de 10,12% en 2001 à 10% en 2013. Cependant, sur la période 2012-2014, cette contribution a été de 12,5%.
5. Le changement climatique et l'instabilité croissante du climat qui lui est associée constituent l'un des plus grands défis auxquels est confrontée l'agriculture, du fait de l'ampleur et de la fréquence des événements extrêmes qui ont provoqué des pertes et des dommages économiques considérables au cours des dernières décennies. El Salvador figure parmi les pays les plus vulnérables de la planète au changement climatique. Son exposition aux précipitations intenses dans le nord-est et aux sécheresses récurrentes dans la région orientale (zone du couloir sec) entraîne des pertes, en particulier pour les petits producteurs.
6. Afin de stimuler la croissance économique et sociale, le Gouvernement d'El Salvador a lancé le Plan quinquennal de développement 2014-2019. Ce document trace la voie à suivre pour parvenir à un développement équitable et inclusif, qui permettra à la population de bien vivre. Le plan définit trois priorités: l'emploi productif, grâce à un modèle de croissance économique soutenue; l'éducation, comprenant l'inclusion et l'équité sociale; et une sécurité publique effective. Ces priorités devraient permettre d'atteindre, dans un délai de cinq ans, un indice de développement humain de 0,7, valeur dénotant les pays ayant un niveau élevé de développement humain.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

7. Le Programme national de transformation économique des zones rurales pour "bien vivre" – Rural Adelante constitue la dixième intervention du FIDA en El Salvador depuis 1985. Il a été établi dans le cadre de la stratégie du pays convenue entre le Gouvernement salvadorien et le FIDA (COSOP 2015-2019) et dans la note de synthèse approuvée dans cette même stratégie, en tant que programme financé sur deux cycles du SAFF. Le Programme Rural Adelante, formulé en 2015 pour la région orientale, a été approuvé par le gouvernement et le FIDA en décembre 2015. Cette phase du programme était financée sur les ressources du cycle 2013-2015 du SAFF. Il était prévu que, en fonction de son exécution, le programme serait étendu à d'autres régions au moyen des ressources du cycle 2016-2019.
8. Compte tenu de l'expérience acquise, le gouvernement et le FIDA sont convenus, au début de 2016, d'étendre la portée du Programme Rural Adelante à l'ensemble des régions du pays (orientale, paracentrale, centrale et occidentale). Cette extension du programme (à l'échelle nationale) respecte la note de synthèse et le document de conception approuvés en ce qui concerne l'approche stratégique (ciblage et composantes) et le modèle opérationnel établis pour le Programme Rural Adelante dans la région orientale.
9. Les priorités des politiques nationales et sectorielles prévoient une série de mesures propres à créer des opportunités pour le "bien vivre" de toute la population, reconnaissant les différences et les besoins des différents groupes dont elle se compose. Les priorités et les domaines d'intérêt du FIDA dans le pays sont en cohérence avec les politiques gouvernementale, dans les domaines de

complémentarité suivants: développement économique; développement du potentiel humain; inclusion et équité, spécialement pour les jeunes, les femmes et les autochtones; production durable et adaptée au changement climatique; concertation entre l'État et la société par l'encouragement du dialogue et de la participation des citoyens, et la promotion d'une gestion axée sur les résultats.

10. D'autre part, le programme est pleinement compatible avec les objectifs stratégiques définis dans le nouveau programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats (COSOP-AR) du FIDA pour El Salvador, à savoir:
 - i) améliorer l'accès des exploitants familiaux aux ressources, aux technologies et aux informations, afin qu'ils développent une agriculture plus durable et mieux adaptée au changement climatique; ii) promouvoir l'autonomisation économique des jeunes, des femmes rurales et des peuples autochtones, en appuyant le développement d'entreprises agricoles et non agricoles et en encourageant la création d'emplois dans les zones rurales; et iii) appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour rationaliser les dépenses et les investissements publics dans les zones rurales, afin qu'ils soient plus efficaces, plus efficaces et plus équitables.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

11. Le programme aura une portée nationale et comprendra les zones rurales des 14 départements, répartis en trois régions cibles: la région occidentale, la région centrale-paracentrale et la région orientale. Dans chaque région, les actions du programme seront axées sur les zones rurales des départements et municipalités présentant les niveaux les plus élevés de pauvreté rurale, selon les mesures de la pauvreté multidimensionnelle et de la pauvreté de revenu, réalisées par l'enquête polyvalente sur les ménages de 2014. Il sera tenu compte du fait que plus de la moitié des foyers vivant dans les zones rurales de 13 des 14 départements du pays se trouvent en situation de pauvreté multidimensionnelle, et que dans 12 départements, le taux de pauvreté de revenu est supérieur à la moyenne nationale. En outre, le programme sera exécuté en priorité dans les zones les plus touchées par le changement climatique, comme le couloir sec. Ces informations seront corrélées avec les données sur la pauvreté liées aux filières sélectionnées, provenant des organisations existant dans ces filières. Toutes les précautions nécessaires seront prises pour garantir la participation au programme des femmes, des jeunes et des peuples autochtones des zones rurales en situation de pauvreté et pour déterminer quelles sont les communautés où ce dernier groupe de population (peuples autochtones) est le plus présent.
12. En conséquence, le groupe cible du programme comprendra les populations rurales vivant en situation de pauvreté et disposant d'un potentiel de production et d'association. Le programme appliquera trois stratégies de ciblage supplémentaires:
 - i) une stratégie fondée sur les filières; ii) une stratégie fondée sur la sélection des organisations participant aux filières; et iii) une stratégie de ciblage social fondée sur la sélection des familles et des personnes figurant parmi les groupes les plus exclus: les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.
13. En qualité d'adhérents aux organisations, ou à titre individuel dans le cas des jeunes et des adultes participant au programme de formation technique dispensé à leur intention, 23 000 personnes bénéficieront directement du programme tandis que, selon les estimations, 91 080 personnes au total en bénéficieront directement ou indirectement. Les bénéficiaires directs seront principalement des chefs de ménage, femmes ou hommes, des jeunes et des femmes, jouant le rôle de représentants dans le cadre du programme, tandis que les bénéficiaires indirects seront les membres du noyau familial des représentants directs, dont on estime le nombre à quatre par famille.

14. Les femmes représentent 40% des bénéficiaires directs du Programme Rural Adelante, les jeunes 20% et les peuples autochtones 5%. Dans le cas des jeunes, un pourcentage égal de femmes et d'hommes a été retenu, pour continuer à encourager une participation égalitaire des deux groupes et préparer une relève générationnelle plus équitable.

B. Objectif de développement du programme

15. L'objectif de développement du Programme Rural Adelante est d'accroître de manière durable les revenus et la résilience au changement climatique des familles rurales pauvres dans les régions orientale, occidentale, et centrale-paracentrale. Le programme aura atteint son objectif lorsqu'au moins 13 052 familles (80%) auront amélioré leurs revenus de façon durable et 13 052 producteurs (80%) seront devenus plus résilients face au changement climatique.

C. Composantes/résultats

16. Le programme comprend les trois composantes interdépendantes suivantes:
- a) Renforcement des capacités en faveur d'une production durable et adaptée au changement climatique. Cette composante vise l'amélioration des services de recherche, de vulgarisation, d'enseignement et de formation afin de mettre en place des filières prioritaires dans une logique d'adaptation au changement climatique. Elle tendra à créer des savoirs par: i) la mise en place d'un service d'information sur le climat; ii) la réalisation de recherches et d'innovations technologiques; iii) l'élaboration de plans d'adaptation au changement climatique et de financement des services écosystémiques; et iv) le renforcement des capacités humaines. Ce dernier point recouvre deux initiatives: i) élaborer une offre de formation à l'intention des producteurs liés aux filières; et ii) concevoir et exécuter un programme de formation technique à l'intention des jeunes et des adultes.
 - b) Développement de filières compétitives, durables et inclusives. L'objectif de cette composante est de promouvoir un accès durable à de meilleurs marchés pour certains des groupes cibles (petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones) afin d'accroître les revenus des familles rurales pauvres. À cet effet, elle encouragera une approche axée sur des filières répondant à la demande du marché. On escompte que les organisations introduiront les améliorations nécessaires pour garantir la vente de produits de haute qualité répondant en quantité et en fréquence à la demande du marché, et que les filières atteindront des niveaux élevés de compétitivité, de durabilité et d'inclusion. Le programme encouragera les acteurs de chaque filière (fournisseurs d'intrants, prestataires d'assistance technique et de formation, pourvoyeurs de services financiers, centres privés et publics de collecte et de commercialisation, opérateurs commerciaux et agents régulateurs, entre autres) pour parvenir à une coordination plus efficiente et nouer des alliances stratégiques en vue de renforcer les liens au sein de la filière et les services d'appui à celle-ci.
 - c) Renforcement du cadre général des politiques publiques de développement rural. Cette composante a pour objectif le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel du développement rural. Ce cadre sera mis à profit pour appuyer l'analyse, la formulation et la mise en œuvre des politiques concernant les filières choisies, l'élaboration et l'application de plans de développement au niveau municipal, l'égalité entre les sexes, la jeunesse rurale et les peuples autochtones, et les politiques environnementales et d'adaptation au changement climatique. À cet effet, un appui sera apporté aux capacités fonctionnelles du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG), de l'Institut national de la jeunesse (INJUVE), de l'Institut salvadorien pour le développement de la femme (ISDEMU), du Secrétariat à la culture (SEDUCULTURA) et des municipalités, ainsi que des organisations de

producteurs, de jeunes ruraux, de femmes et de peuples autochtones. Le programme soutiendra aussi l'exécution de plans de développement municipaux dans 20% des municipalités à l'échelle nationale, concernant des activités en accord avec ses objectifs. On escompte ainsi renforcer les capacités des peuples autochtones, des femmes et des jeunes des zones rurales, pour leur permettre de mieux participer au cycle des politiques publiques de développement rural.

III. Exécution du programme

A. Approche

17. L'approche suivie par le programme s'appuie sur trois piliers favorisant la durabilité des initiatives: la compétitivité, l'inclusion et la durabilité. Ces trois éléments constituent le cadre de référence orientant les décisions stratégiques et opérationnelles à prendre pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés; autrement dit, c'est en fonction de ces trois piliers que l'on déterminera si une mesure donnée peut être incluse dans le programme.
18. L'axe compétitivité tend à donner aux organisations, aux familles et aux personnes, la capacité accrue de participer aux marchés de biens et services en rapport avec les filières retenues, en assurant la qualité, la quantité et la fréquence requises. L'axe inclusion vise à ce que tous les groupes cibles, et notamment les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, soient intégrés et reconnus comme participants actifs aux bénéfices du programme. L'axe durabilité prévoit que toutes les interventions du programme seront orientées vers le respect et la garantie de la qualité environnementale, afin d'éviter la dégradation de l'environnement, de préserver et protéger les ressources naturelles, de promouvoir la conception et l'utilisation de technologies adaptées au changement climatique et à l'identité culturelle, ainsi que l'adoption de mesures d'atténuation face aux catastrophes naturelles et de gestion des risques.

B. Cadre organisationnel

19. C'est au MAG, organisme de tutelle du secteur agricole, qu'incombera la responsabilité de l'exécution du programme au niveau national. Une unité de gestion du programme (UGP) sera chargée d'exécuter le programme conformément aux procédures et règles d'administration publique du Gouvernement salvadorien et au modèle institutionnel d'administration des programmes du FIDA en cours dans le pays. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) participera aussi à l'exécution, en qualité d'administrateur des ressources et de prestataire de services spécialisés, dont, notamment, une stratégie de renforcement des capacités du MAG en matière de passation des marchés.
20. L'organigramme de l'UGP comprendra un directeur général, cinq unités consultatives (administration; communications; renforcement des capacités; inclusion et égalité des sexes; planification, suivi, évaluation et gestion des savoirs) et trois composantes thématiques (production durable et adaptée au changement climatique; développement de filières; et concertation sur les politiques de développement rural). En ce qui concerne l'administration financière, l'UGP sera dotée d'un administrateur, d'un comptable, d'un spécialiste de la passation des marchés, d'un aide comptable, d'un assistant financier (responsable du système intégré de gestion financière) et d'un logisticien. L'UGP aura son siège à San Vicente (région centrale-paracentrale), mais elle disposera de deux bureaux situés dans les régions orientale et occidentale, respectivement, pour répondre aux besoins des filières, ainsi que d'un bureau de liaison au sein de la Direction générale du développement rural chargé de faciliter les opérations comptables, financières et de passation des marchés.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

21. Des activités de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion des savoirs seront conduites dans le cadre du programme, conformément aux dispositions nationales et à celles du MAG en la matière, ainsi qu'aux directives du FIDA prévues dans le Guide pratique de suivi-évaluation des projets et dans l'accord de financement. Dans son Plan quinquennal de développement, le gouvernement s'est fixé comme priorités la mise en place d'une gestion axée sur les résultats et l'entrée en application du système national de planification, de budgétisation pluriannuelle et d'information. En conséquence, dès le début du Programme Rural Adelante, les mesures nécessaires devront être prises pour garantir la conformité avec les directives, instruments et méthodes en vigueur en matière de planification, de suivi, d'évaluation et de budget axé sur les résultats.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

22. Le MAG sera chargé de réaliser les objectifs du programme ainsi que de garantir la bonne utilisation des fonds provenant du prêt du FIDA (FIDA 1 et FIDA 2), du don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), du prêt du Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) et des fonds de la contrepartie nationale. Le MAG, par l'intermédiaire de la Direction générale du développement rural, déléguera la responsabilité fiduciaire à l'UGP, laquelle, avec l'appui d'un administrateur des ressources, s'attachera à mener à bien toutes les tâches relatives à l'exécution administrative et financière. Aux fins d'exécution du programme, l'UGP sera dotée de l'autonomie de gestion administrative et financière. Elle veillera à ce que tous les processus de sélection et de recrutement du personnel soient menés de façon transparente et compétitive, et conformément aux dispositions de chaque accord de financement.
23. Flux de fonds. Sous réserve de la réalisation des conditions préalables et de l'envoi de la demande de décaissement, le FIDA (deux prêts et un don au titre de l'ASAP) et le Fonds de l'OPEP (un prêt) déposeront les fonds sur les comptes désignés ouverts auprès du Banco Central de Reserva de El Salvador, de manière que, postérieurement à la demande du MAG, les fonds soient déposés sur le compte que l'unité d'exécution désignera comme compte d'opérations ouvert au nom du programme auprès de la Banque du développement agricole. En ce qui concerne les flux de fonds entre le MAG et l'administrateur des ressources, l'Oficina Financiera Institucional du MAG jouera le rôle de coordonnateur, ce qui permettra d'utiliser le système de gestion financière intégrée pour élaborer les états et la planification, et les aligner sur les systèmes nationaux de comptabilité, comme l'exige la Cour des comptes de la Nation.
24. Passation des marchés. Les achats des biens, et les marchés de travaux et de services de consultants au titre du programme seront exécutés conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.
25. Pour le bon déroulement des processus nécessaires à l'exécution des activités et à l'obtention des résultats prévus dans les plans annuels d'opérations (PAO) du programme, le MAG conclura un accord avec le PNUD concernant l'administration des ressources (et notamment le paiement des biens et services), la facilitation des processus de passation des marchés et l'appui ponctuel à l'exécution (conformément à la demande du MAG) selon les modalités d'exécution nationale du PNUD. Cet accord doit comprendre les activités de développement des capacités facilitées par le PNUD pour renforcer le MAG dans le domaine de la passation des marchés. L'UGP sera tenue d'appliquer les règles et procédures requises, sous la responsabilité des plus hautes autorités exécutives du MAG. Les règles que doit suivre le PNUD sont conformes aux directives du FIDA en matière d'achats et de passation des marchés. Le PNUD sera en outre responsable de l'application des procédures d'achat de biens et de passation des marchés.

26. Audit. Au cours de l'exécution, l'UGP veillera à ce que les comptes du programme afférents à chaque exercice financier soient vérifiés. À cette fin, elle mettra en place un système d'audit indépendant qui s'appliquera aux financements du FIDA, du Fonds de l'OPEP et du gouvernement conformément aux normes internationales et aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Chaque année, l'UGP engagera une entreprise indépendante, agréée par le FIDA, pour exécuter l'audit annuel des comptes et états financiers du programme.

E. Supervision

27. Le FIDA assurera la supervision directe du programme. Un appui à l'exécution sera fourni dès le début du programme en vue d'assurer une préparation adéquate avant le démarrage. Le FIDA et l'emprunteur procéderont à un examen à mi-parcours au terme de la troisième année d'exécution du programme.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

28. Le coût total du programme, d'une durée d'exécution prévue de cinq ans, s'élèvera approximativement à 67,19 millions d'USD. Ce montant comprend le coût estimatif du Programme Rural Adelante (Oriente) et le coût supplémentaire de l'extension, de façon à opérer sur la base du coût global du programme.
29. La première composante (renforcement des capacités pour une production durable et capable d'adaptation au changement climatique) représente 19,2% du coût total du programme; la deuxième (développement de filières compétitives, durables et inclusives), concentrant le gros des activités d'investissement dans les entreprises des organisations de la population cible, 59,9% du coût total; et la troisième (renforcement du cadre général des politiques publiques de développement rural), 5,6% du coût total. Enfin, le coût de la gestion et du suivi-évaluation du programme représente 15,3% du total et comprend les investissements en matériel et véhicules.

Tableau 1

Total consolidé (prêt approuvé en décembre 2015 + prêt présenté pour approbation en septembre 2016)

Coût du programme par composante et par source de financement

(en USD)

	Organisations des bénéficiaires 1+2		Gouvernement 1+2		Prêts du FIDA 1+2		Don ASAP		Fonds de l'OPEP		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Renforcement des capacités pour une production durable et capable d'adaptation au changement climatique	128 206,1	1,0	403 156,0	3,1	184 039,8	1,4	3 404 00,00	26,4	8 796 103,1	68,1	12 915 505,0	100
2. Développement de filières compétitives, durables et inclusives	2 590 288,0	6,4	1 333 148,9	3,3	16 420 759,9	40,8	1 203 068,1	3,0	18 671 782,1	46,4	40 219 047,0	100
3. Renforcement du cadre général des politiques publiques de développement rural		0,0	405 866,0	10,7	3 226 334,0	85,2	155 000,0	4,1	-	0,0	3 787 200,0	100
4. Gestion et suivi-évaluation du programme		0,0	1 305 435,7	12,7	6 192 110,3	60,3	238,055,0	2,3	2 532 160,0	24,7	10 267 761,0	100
Coût total du programme	2 718 494,1	4,0	3 447 606,5	5,1	26 023 244,0	38,7	5 000 123,1	7,4	30 000 045,2	44,6	67 189 513,0	100

*Y compris l'apport des bénéficiaires au plan d'entreprises des organisations (PEO)

B. Financement du programme

30. Le financement du programme sera le suivant: i) deux prêts du FIDA d'un montant total estimé approximativement à 26,02 millions d'USD, soit le prêt de 12,13 millions d'USD au titre du cycle 2013-2015 du SAFF, approuvé en décembre 2015, et un prêt additionnel d'environ 13,89 millions d'USD au titre du cycle courant du SAFF; ii) le don de 5 millions d'USD au titre de l'ASAP, approuvé en décembre 2015;

et iii) un prêt du Fonds de l'OPEP d'un montant de 30 millions d'USD. En outre, l'apport des bénéficiaires est estimé à 2,72 millions d'USD (équivalent approximativement à 20% du montant total des investissements dans le PEO), et celui du gouvernement à 3,45 millions d'USD, dont 1,5 million d'USD en espèces.

Tableau 2

Coût du programme ventilé par catégorie de dépenses et par source de financement

Tableau 2.1 Prêt approuvé en décembre 2015

(en USD)

	Organisations des bénéficiaires 1		Gouvernement 1		Prêt 1 du FIDA		Don de l'ASAP		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Investissements										
A. Véhicules, matériel et fournitures	-	0,0	42 500,0	9,0	456 000,0	91,0	-	0,0	498 500,0	100
B. Assistance technique/consultative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
i. Accords institutionnels	-	0,0	-	0,0	497 000,0	17,0	2 404 000,0	83,0	2 901 000,0	100
ii. Contrats de services	-	0,0	72 000,0	2,0	3 247 591,0	94,0	155 000,0	4,0	3 474 591,0	100
C. Subventions et dotations/entreprises rurales	1 061 722,5	12,0	-	0,0	5 712 011,4	64,0	2 203 068,1	24,0	8 976 802,0	100
Total investissements	1 061 722,5	7,0	114 500,0	1,0	9 912 602,4	62,0	4 762 068,1	30,0	15 850 893,0	100
II. Dépenses courantes										
A. Traitements	-	0,0	-	0,0	1 850 000,0	100,0	-	0,0	1 850 000,0	100
B. Dépenses de fonctionnement	-	0,0	385 445,0	39,0	365 000,0	37,0	238 055,0	24,0	988 500,0	100
Total dépenses courantes	-	0,0	385 445,0	14,0	2 215 000,0	78,0	238 055,0	8,0	2 838 500,0	100
Coût total du programme	1 061 722,5	6,0	499 945,0	2,0	12 127 602,4	65,0	5 000 123,1	27,0	18 689 393,0	100

Tableau 2.2 Prêt présenté pour approbation en septembre 2016

(en USD)

	Organisations des bénéficiaires 2		Gouvernement 2		Prêt 2 du FIDA		Fonds de l'OPEP		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Investissements										
A. Véhicules, matériel et fournitures	-	0,0	56 045,0	16,0	224 059,8	65,0	66 520,2	19,0	346 625,0	100
B. Assistance technique/consultative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
i. Accords institutionnels	-	0,0	480 246,1	13,0	1 482 654,9	39,0	1 788 900,0	48,0	3 751 801,0	100
ii. Contrats de services	-	0,0	774 077,7	13,0	2 855 096,4	48,0	2 325 269,9	39,0	5 954 444,0	100
C. Subventions et dotations/entreprises rurales	1 656 771,7	5,0	1 078 109,0	3,0	7 759 428,2	23,0	23 712 696,1	69,0	34 207 005,0	100
Total investissements	1 656 771,7	4,0	2 388 477,9	5,0	12 321 239,3	28,0	27 893 386,2	63,0	44 259 875,0	100
II. Dépenses courantes										
A. Traitements	-	0,0	-	0,0	240 400,0	50,0	240 400,0	50,0	480 800,0	100
B. Dépenses de fonctionnement	-	0,0	559 183,7	15,0	1 334 002,2	35,0	1 866 150,0	50,0	3 759 336,0	100
Total dépenses courantes	-	0,0	559 183,7	13,0	1 574 402,3	37,0	2 106 550,0	50,0	4 240 136,0	100
Coût total du programme	1 656 771,7	3,0	2 947 661,5	6,0	13 895 641,6	29,0	29 999 936,2	62,0	48 500 011,0	100

Tableau 2.3 **Total consolidé (prêt approuvé en décembre 2015 + prêt présenté pour approbation en septembre 2016)**
(en USD)

	Organisations des bénéficiaires 1+2		Gouvernement 1+2		Prêts du FIDA 1+2		Don de l'ASAP		Fonds de l'OPEP		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%
I. Investissements												
A. Véhicules, matériel et fournitures	-	0,0	98 545,0	12,0	680 059,8	80,0	-	0,0	66 520,2	8,0	845 125,0	100
B. Assistance technique/consultative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
i. Accords institutionnels	-	0,0	480 246,1	7,0	1 979 654,9	30,0	2 404 000,0	36,0	1 788 900,0	27,0	6 652 801,0	100
ii. Contrats de services	-	0,0	846 077,7	9,0	6 102 687,4	65,0	155 000,0	2,0	2 325 269,9	24,0	9 429 035,0	100
C. Subventions et dotations/entreprises rurales	2 718 494,1	6,0	1 078 109,0	3,0	13 471 439,7	31,0	2 203 068,1	5,0	23 712 696,1	55,0	43 183 807,0	100
Total investissements	2 718 494,1	5,0	2 502 977,9	4,0	22 233 841,7	37,0	4 762 068,1	8,0	27 893 386,2	46,0	60 110 768,0	100
II. Dépenses courantes												
A. Traitements	-	0,0	-	0,0	2 090 400,0	90,0	-	0,0	240 400,0	10,0	2 330 800,0	100
B. Dépenses de fonctionnement	-	0,0	944 628,7	20,0	1 699 002,3	36,0	238 055,0	5,0	1 866 150,0	39,0	4 747 836,0	100
Total dépenses courantes	-	0,0	944 628,7	13,0	3 789 402,3	54,0	238 055,0	3,0	2 106 550,0	30,0	7 078 636,0	100
Coût total du programme	2 718 494,1	4,0	3 447 606,5	5,0	26 023 244,0	39,0	5 000 123,1	7,0	29 999 936,2	45,0	67 189 404,0	100

C. Résumé des avantages et analyse économique

31. La méthode des coûts-avantages a été utilisée pour l'analyse financière du Programme Rural Adelante, sur la base d'un calcul des flux d'avantages annuels nets supplémentaires sur une durée de 10 ans. L'analyse coûts-avantages (ou analyse de rentabilité) a été effectuée sur la base du taux de rentabilité interne (TRI) et de la valeur actuelle nette (VAN). Le TRI a été calculé sur la base du flux économique de fonds produit par le programme (TRI économique). De manière générale, un projet est considéré comme économiquement viable si le TRI est supérieur au coût d'opportunité du capital, soit 12% dans le cas de ce programme. Le TRI a été obtenu par le calcul des avantages économiques et des coûts sur une période de dix ans.
32. Le TRI financier de l'ensemble du programme ressort à 11,34% et la VAN à 3 millions d'USD sur 10 ans, alors que, calculée sur une durée de 20 ans, la VAN passe à 45,5 millions d'USD.

D. Durabilité

33. Dès la formulation de l'approche du Programme Rural Adelante, il a été prévu que les interventions et les innovations se poursuivraient au-delà de la période d'exécution du programme. Plus précisément, la durabilité devrait être atteinte une fois que la population cible sera en mesure de reproduire ce qui est proposé ou exécuté et d'aller même plus loin, en acquérant la capacité de poursuivre le développement des innovations – autrement dit, lorsque les membres du groupe cible disposeront de la capacité d'innovation nécessaire pour apporter, de manière volontaire, des adaptations et des changements, à leur propre avantage et à celui des organisations et des filières auxquelles ils participent. De même, la durabilité sera acquise lorsque le MAG sera capable de reproduire, d'améliorer et d'adapter les innovations.

E. Identification et atténuation des risques

34. Les risques recensés dans l'exécution du programme ont une probabilité faible à moyenne de se concrétiser, et peu d'impact potentiel sur la réalisation des objectifs et des résultats escomptés.
35. Parmi les principaux risques, on relève: i) les graves conséquences des phénomènes naturels et climatiques; et ii) l'intensification de la criminalité et de la violence dans la zone d'intervention du programme.

36. Pour atténuer ces risques, on peut notamment envisager: i) l'adoption, par le Programme Rural Adelante et les autres projets du FIDA en cours dans la région, de mesures concrètes de gestion des risques liés aux phénomènes naturels et climatiques; ii) le maintien de plans préventifs et de normes de sécurité claires pour le personnel du programme; et iii) la conduite d'un dialogue permanent avec les autorités compétentes dans la zone du programme.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

37. La proposition de programme répond à l'objectif général du Cadre stratégique du FIDA (2011-2015) et contribue à la réalisation des objectifs stratégiques concernant l'amélioration de l'accès à des services propres à réduire la pauvreté, ainsi qu'à la promotion de facteurs économiques et naturels destinés à renforcer la résilience des populations rurales défavorisées. En outre, l'approche et les stratégies d'exécution du programme sont alignées sur les politiques et les stratégies du FIDA concernant la concertation sur les politiques, le ciblage des populations rurales pauvres, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'engagement aux côtés des peuples autochtones (y compris les aspects relatifs au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause), la gestion des ressources naturelles et l'environnement, le changement climatique, les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, la finance rurale, la gestion du risque institutionnel, et la gestion des savoirs et l'innovation.

B. Alignement et harmonisation

38. Les priorités et les centres d'intérêt du FIDA dans le pays coïncident avec les politiques du Gouvernement salvadorien. Les domaines de complémentarité sont notamment les suivants: développement économique; développement du potentiel humain; inclusion et équité, spécialement pour les jeunes, les femmes et les peuples autochtones; production durable et adaptée au changement climatique; concertation entre le gouvernement et la société par l'encouragement du dialogue et de la participation citoyenne; et promotion de la gestion axée sur les résultats.
39. Au niveau sectoriel, l'intervention du FIDA est conforme aux priorités du pays, à savoir: la promotion de la souveraineté et de la sécurité alimentaires; le développement de la production par le biais des filières; la durabilité environnementale et l'adaptation au changement climatique; le renforcement de l'agriculture familiale; la revitalisation des coopératives et la modernisation des institutions.
40. Enfin, le programme répondra directement aux objectifs stratégiques du COSOP-AR 2015-2019 pour El Salvador.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

41. Pour le Gouvernement salvadorien comme pour le FIDA, cette nouvelle opération offre l'occasion de mettre à profit l'expérience acquise ces dernières années en matière de développement rural et de réduction de la pauvreté rurale dans la région orientale grâce au Projet de développement rural dans la région du nord-est (PRODERNOR), au Projet de développement rural et de modernisation pour la région Est (PRODEMORO) et, plus récemment, au Programme d'appui à la compétitivité des territoires ruraux (Amanecer Rural), ainsi qu'à la participation du Fonds à différents programmes régionaux portant, entre autres, sur l'égalité des sexes, la concertation sur les politiques et les envois de fonds. Les opérations financées par des prêt et des dons du FIDA ont permis la formation d'un capital humain et social considérable, essentiel pour le saut qualitatif que le pays entend effectuer en revivifiant la capacité productive et entrepreneuriale dans les zones rurales par le renforcement d'initiatives économiques rentables.

42. Une nouvelle intervention dans le pays se fonde sur la transformation du modèle économique, social et environnemental traditionnel, qu'il est prévu d'opérer par le biais des innovations suivantes: i) le ciblage du territoire, des organisations et des personnes se coordonnant sur une seule plateforme axée sur les filières, au lieu d'initiatives isolées comme cela se faisait habituellement; ii) la compétitivité et la demande du marché comme éléments moteurs de filières pour la création de revenus et d'emplois permanents et de qualité, afin d'améliorer le bien-être des personnes; iii) la promotion de la participation associative et collective autour d'une même filière, au sein de laquelle divers groupes et acteurs s'unissent en fonction du marché, et le renforcement des critères entrepreneuriaux et financiers comme éléments de durabilité; iv) le rôle de catalyseur des ressources fournies par le FIDA, qui seront ventilées en proportion variable suivant la catégorie de dépenses du plan d'entreprise et le type d'organisation; v) la mise en relation de la population cible avec les services financiers afin de réduire sa dépendance à l'égard de transferts non remboursables et de lui inculquer une culture prônant les activités durables plutôt que l'assistanat; vi) le développement des entreprises de la filière dans une logique de protection des ressources naturelles et de l'environnement, et d'adaptation au changement climatique; et vii) la promotion de l'inclusion et de l'équité en matière de participation des jeunes, des femmes et des peuples autochtones, en tant qu'acteurs requérant un appui pour réaliser leur développement; viii) une plus large participation des populations les plus défavorisées qui, au lieu de dépendre d'un appui pour participer à la concertation sur les politiques, joueront un rôle plus actif dans le cycle des politiques concernant le développement rural, l'environnement, les jeunes, les femmes et les peuples autochtones; et ix) une intervention accrue de la population dans la formulation de stratégies de territorialisation des politiques et stratégies nationales de développement rural et d'adaptation au changement climatique.

D. Participation à l'élaboration des politiques

43. L'exécution du programme offrira l'occasion de mettre en lumière les expériences d'intégration de la concertation sur les politiques publiques relatives aux filières au niveau régional, ainsi que d'autres espaces de dialogue existant dans le pays, en appui à la mise en œuvre des politiques publiques axées sur l'adaptation au changement climatique et sur l'intégration des peuples autochtones, des femmes et des jeunes des zones rurales.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

44. Un accord de financement entre la République d'El Salvador et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en appendice I.
45. La République d'El Salvador est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA, ainsi que du Fonds fiduciaire de l'ASAP par l'intermédiaire du FIDA, en qualité d'administrateur dudit fonds.
46. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

47. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'El Salvador un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à treize millions huit cents quatre-vingt-dix mille dollars des États-Unis (13 890 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Convenio de financiación negociado

Programa Nacional de Transformación Económica Rural para el Buen Vivir – Rural Adelante II

(Negociaciones concluidas el 8 de julio de 2016)

Número del Préstamo: [insertar número]

Programa Nacional de Transformación Económica Rural para el Buen Vivir - Rural Adelante II (el "Programa" o "Programa Rural Adelante II")

El Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (el "Fondo" o el "FIDA")

y

La República de El Salvador (el "Prestatario")

(cada uno de ellos por separado la "Parte" y los dos colectivamente las "Partes"), acuerdan lo siguiente:

Preámbulo

CONSIDERANDO que en Diciembre de 2015 la Junta Ejecutiva del Fondo aprobó un Préstamo de EUR 10 850 000 y una Donación ASAP de DEG 3 560 000 al Prestatario para financiar el Programa Nacional de Transformación Económica Rural para el Buen Vivir - Rural Adelante (Programa Rural Adelante I) en la Región Oriental de El Salvador;

CONSIDERANDO que a tal fin el Fondo y el prestatario deberán formalizar un Convenio de Financiación para el Programa Rural Adelante I (Convenio Rural Adelante I);

CONSIDERANDO que el Programa fue inicialmente diseñado con cobertura nacional, el Fondo ha acordado conceder un Préstamo al Prestatario en los términos y condiciones establecidos en este Convenio con el fin de complementar y ampliar la cobertura del Programa Rural Adelante I;

CONSIDERANDO que el Prestatario acepta que las actividades del Programa sean financiadas de conformidad con el presente Convenio;

Las Partes acuerdan además lo siguiente:

Sección A

1. Los siguientes documentos conforman colectivamente este Convenio: el presente documento, la Descripción del Programa y disposiciones de ejecución (Anexo 1), el Cuadro de asignaciones (Anexo 2), y las Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola adoptadas en fecha 29 de abril de 2009 (las "Condiciones Generales").

2. Las Condiciones Generales en sus sucesivas versiones enmendadas y cualquiera de las disposiciones en ellas contempladas serán aplicables al presente Convenio. A los efectos del presente Convenio, los términos definidos en las Condiciones Generales tendrán el significado en ellas indicado.

3. El Fondo proporcionará un Préstamo al Prestatario, que el mismo utilizará para ejecutar el Programa de acuerdo con los términos y condiciones establecidos en el presente Convenio.

Sección B

1. El monto del Préstamo es de trece millones ochocientos noventa mil dólares de los Estados Unidos de América (USD 13 890 000).
2. El Préstamo se concede en condiciones ordinarias con un plazo de reembolso de dieciocho (18) años, incluido un período de gracia de tres (3) años a partir de la fecha en que el Fondo haya determinado que se han cumplido todas las condiciones previas para el retiro de fondos. La tasa de interés será el tipo de interés variable de referencia que determine el FIDA para préstamos en USD, que actualmente está basado en el USD LIBOR a seis meses más un margen variable, aplicado por el Banco Internacional de Reconstrucción y Fomento para sus préstamos en USD, que según la metodología actual se fija semestralmente.
3. La Moneda de Pago del Servicio del Préstamo será el Dólar de los Estados Unidos de América (USD).
4. El Ejercicio Financiero o Fiscal del Prestatario aplicable será del 1º de enero al 31 de diciembre.
5. Los pagos del capital y los intereses serán pagaderos cada 15 de marzo y 15 de septiembre. El capital será pagadero en 30 plazos semestrales comenzando 3 años después de la fecha de cumplimiento de las condiciones generales y adicionales previas para el retiro de los fondos. En dicho momento el FIDA comunicará al Prestatario el calendario de amortización correspondiente.
6. El Prestatario, a través del Organismo Responsable del Programa, proporcionará financiación de contrapartida por un monto equivalente a un millón de dólares de los Estados Unidos de América (USD 1 000 000) para la financiación de actividades. Adicionalmente a dicho monto, el Prestatario cubrirá los cargos por concepto de impuestos para los bienes y servicios adquiridos con cargo a la Financiación, en caso apliquen
7. El Prestatario, a través del Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAG), abrirá en el Banco Central de Reserva de El Salvador, una Cuenta Designada exclusivamente para los recursos del Préstamo en dólares de los Estados Unidos de América.

Sección C

1. El Organismo Responsable del Programa será el Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAG) del Prestatario.
2. La ejecución del Programa se llevará a cabo por el MAG a través de la UGP descrita en el Anexo 1 del Convenio.
3. El MAG por sí mismo o a través de las instancias que determine y en acuerdo con el Fondo, llevará a cabo la Revisión de Medio Término como se especifica en la Sección 8.03 b) y c) de las Condiciones Generales, pudiendo las partes acordar otra fecha para llevar a cabo la Revisión de Medio Término de la ejecución del Programa.
4. La Fecha de Terminación del Programa será la fecha de Terminación del Programa del Convenio Rural Adelante I.

Sección D

1. El Fondo gestionará la contabilidad interna de la cuenta del Préstamo y los desembolsos y supervisará directamente el Programa, y de ser posible conjuntamente con el Programa Rural Adelante I.

Sección E

1. Se considera que es motivo adicional a los previstos en las Condiciones Generales, para la suspensión del derecho del prestatario (ejercido a través del Organismo Responsable del Programa) a solicitar desembolsos: i) que cualquiera de las disposiciones del Manual de Operaciones del Programa hayan sido objeto de cesión, renuncia, suspensión, revocación, enmienda u otra modificación sin el acuerdo previo del Fondo, y éste haya determinado, previa consulta con el Prestatario, que tal cesión, renuncia, suspensión, revocación, enmienda o modificación ha tenido, o es probable que tenga, consecuencias adversas sustanciales para el Programa, ii) o que la aprobación por la Junta Ejecutiva del Fondo del financiamiento para el Programa Rural Adelante I haya sido cancelada.

2. Se considera que son condiciones generales adicionales previas para el retiro de fondos que:

- a) el Prestatario haya cumplido todas las condiciones generales adicionales previas para el retiro de fondos establecidas en el Convenio Rural Adelante I.
- b) Que el Organismo Responsable del Programa haya firmado el acuerdo con el administrador de recursos conforme al Anexo 1, sección II, numeral 4 de este Convenio.
- c) Que el Organismo Responsable del Programa haya revisado y modificado el MOP descrito en el numeral 5 de la parte II del Anexo 1 del Convenio Rural Adelante I para incorporar elementos relativos a este Programa.

3. El Prestatario designa al Ministro de Hacienda como su representante a los efectos de la Sección 15.03 de las Condiciones Generales, salvo con respecto a aquellos asuntos que se indican en el siguiente numeral.

4. Representante para la ejecución del Proyecto. El Prestatario designa al Ministro de Agricultura y Ganadería como su representante a los efectos de la Sección 15.03 de las Condiciones Generales con respecto a:

- a) Los retiros de la Cuenta del Préstamo (Sección 4.02 a 4.04, inclusive, y 4.08 de las Condiciones Generales).
- b) Todos los demás asuntos relacionados con la ejecución del Programa y la presentación de informes (Sección C y E del presente Convenio y Artículos VII, VIII, IX y X de las Condiciones Generales).

5. Se indican a continuación los representantes designados:

Por el FIDA:

Presidente
Fondo Internacional de Desarrollo
Agrícola

Por el Prestatario:

Carlos Enrique Cáceres Chávez
Ministro de Hacienda

Orestes Fredesman Ortez Andrade
Ministro de Agricultura y Ganadería

6. El presente Convenio de Financiación está sujeto a aprobación legislativa del Prestatario para su entrada en vigor.

7. Se indican las direcciones que han de usarse para el intercambio de comunicaciones (avisos, notificaciones, solicitudes, e informes, entre otros) relacionadas con el presente Convenio:

Por el FIDA:

Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola
Via Paolo di Dono, 44
00142 Roma, Italia

Por el Prestatario:

Ministerio de Hacienda
Boulevard de Los Héroes No. 1231, San Salvador, República de El Salvador

Con copia a:

Ministerio de Agricultura y Ganadería
Final 1ª Av. Norte, 13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo, Santa Tecla, La Libertad. República de El Salvador

El presente Convenio, ha sido elaborado en idioma español en dos (2) ejemplares, uno (1) de los cuales es para el FIDA y uno (1) para el Prestatario.

REPÚBLICA DE EL SALVADOR

Representante Autorizado

Fecha: _____

FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRÍCOLA

Presidente

Fecha: _____

Anexo 1

Descripción del Programa y disposiciones de ejecución

I. Descripción del Programa

1. Población-objetivo. La población-objetivo del Programa incluye a la población rural en condición de pobreza de las regiones de Oriente, Occidente y Central-Paracentral, con potencial productivo y asociativo. El Programa utilizará tres estrategias para alcanzar su población objetivo: i) una estrategia basada en cadenas de valor, ii) una estrategia de focalización basada en la selección de las organizaciones participantes y iii) una estrategia de focalización social basada en la selección de familias y personas de los grupos más excluidos: mujeres, jóvenes e indígenas.
2. Meta y área del Programa. La meta del programa es “contribuir a reducir la pobreza rural de El Salvador”.
3. Objetivos. El objetivo de desarrollo del Programa es “Incrementar los ingresos y la resiliencia al cambio climático de forma sostenible de las familias rurales en condición de pobreza las regiones de Oriente, Occidente y Central-Paracentral.
4. Componentes. El Programa consta de tres (3) componentes:

Componente 1. Fortalecimiento de capacidades para la producción sustentable con adaptación al cambio climático:

El objetivo de este componente es mejorar servicios de investigación, extensión, educación y capacitación para el desarrollo de las cadenas priorizadas, bajo un enfoque de adaptación al cambio climático.

Las acciones programadas bajo este componente incluyen entre otros:

- i) El establecimiento de un servicio de información climática;
- ii) La realización de investigaciones e innovaciones tecnológicas;
- iii) El desarrollo de planes de adaptación al cambio climático;
- iv) El fortalecimiento del talento humano. Esta última incluye dos actividades:
 - a) el desarrollo de una oferta de capacitación para productores vinculados con las cadenas y b) el diseño e implementación de un programa de formación técnica para jóvenes y adultos.

Componente 2. Desarrollo de Cadenas de Valor Competitivas, Sustentables e Inclusivas

El objetivo del componente es promover el acceso sostenible de la población objetiva a mercados, como un mecanismo para el incremento de ingresos de familias rurales en condición de pobreza. Para tal fin, se promoverá un enfoque de cadenas de valor competitivas, inclusivas y sustentables, basado en la demanda del mercado.

Las acciones programadas bajo este componente incluyen entre otros:

- i) La promoción de alianzas estratégicas para fortalecer los eslabones y servicios de apoyo a la cadena;
- ii) El desarrollo de condiciones en las organizaciones para que puedan auto-gestionar la planificación de su negocio a través del Plan de Negocio de la Organización (PNO);
- iii) El fortalecimiento de capacidades a todos los niveles de las organizaciones y en todos los aspectos.

Componente 3. Fortalecimiento del marco de políticas públicas de desarrollo rural

El componente tiene como objetivo fortalecer el marco de políticas e institucional para el desarrollo rural. A través de este se apoyará en el análisis, formulación e implementación de políticas relacionadas con cadenas de valor seleccionadas, con las políticas de género, juventud rural y poblaciones indígenas y las de medio ambiente y adaptación al cambio climático. Se espera fortalecer las capacidades de mujeres, la juventud rural y población indígena, para mejorar su participación en el ciclo de las políticas públicas de desarrollo rural.

Las acciones programadas bajo este componente incluyen entre otras:

- i) El diálogo de políticas públicas conectado a las cadenas;
- ii) El diseño/implementación de la estrategia sectorial de adaptación al cambio ;
- iii) El fortalecimiento institucional del INJUVE;
- iv) La asistencia en políticas al MAG/OPPS (Oficina de Política y Planificación Sectorial) para aplicar políticas nacionales de género, juventud y poblaciones indígenas, en el área rural;
- v) La promoción y realización de asambleas nacionales de jóvenes rurales como también de foros regionales para mujeres y poblaciones indígenas.

II. Disposiciones de ejecución

Se aplican al presente Convenio las disposiciones de ejecución de la Parte II del Anexo I del Convenio Rural Adelante I, las cuales serán complementadas para incluir y reflejar las características de este Programa Rural Adelante Fase II.

1. Organismo Responsable del Programa

1.1 Designación. El Prestatario designa como Organismo Responsable del Programa al Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAG).

1.2 Responsabilidades. El MAG será el responsable de la ejecución general del Programa. El MAG, a través de la Dirección General de Desarrollo Rural (DGDR), será la encargada de conformar la Unidad de Gestión del Programa (UGP), que contará con autonomía de funcionamiento para su ejecución, pero responderá al MAG, como unidad ejecutora del financiamiento. En la práctica, el Programa será implementado por la UGP.

2 La Unidad de Gestión del Programa

2.1 La UGP estará dirigida por la gerencia del Programa. La DGDR asistirá a la UGP para gestionar, ejecutar, supervisar y evaluar el Programa. La UGP estará constituida por una Gerencia General, cinco unidades asesoras: i) Administración, ii) Comunicaciones, iii)

Desarrollo de Capacidades, iv) Inclusión y Género, y v) Planificación, Seguimiento, Evaluación y Gestión del Conocimiento, y tres Componentes temáticos: vi) Producción Sostenible con Adaptación al Cambio Climático, vii) Desarrollo de Cadenas de Valor y viii) Diálogo de Políticas para el Desarrollo Rural.

2.2 La Gerencia General estará conformada por el Gerente del Programa y Asistente Administrativo/a de la Gerencia. La Unidad de Administración estará integrada por un Administrador, un Contador, un Auxiliar contable, un Auxiliar financiero y Encargado del SAFI (Sistema de Administración Financiera Integrado del Ministerio de Hacienda), un Encargado de Adquisiciones, un Ordenanza de Servicios Generales y dos Motoristas. La Unidad de Inclusión y Género contará con un Coordinador y dos Oficiales de Inclusión. La Unidad de Comunicación y la de Desarrollo de Capacidad contarán con un Coordinador por cada una de ellas. La Unidad de Planificación, Seguimiento, Evaluación y Gestión del Conocimiento estará formada por un Coordinador, tres Oficiales de Seguimiento y Evaluación y un Oficial de Tecnologías de Información. Los componentes de Producción Sostenible con Adaptación al Cambio Climático y Diálogo de Políticas para el Desarrollo Rural estarán cada uno a cargo de un Coordinador, quienes se auxiliarán de dos Oficiales Técnicos en cada uno. La estructura la completará el Componente de Desarrollo de Cadenas de Valor, que estará a cargo de un Coordinador y contará con cinco Agentes de Cadena de Valor (uno para cada cadena seleccionada), seis Oficiales Técnicos de Cadenas de Valor y tres Oficiales de Seguimiento Financiero de PNO, que serán los encargados de asistir a las organizaciones para la rendición de cuentas de los recursos transferidos. El Programa buscará la distribución equitativa entre hombres y mujeres para la conformación del equipo del Programa. El Manual de Operaciones detallará la estructura de la UGP que incluyan y reflejen las características de este Programa Rural Adelante II. Cambios a la composición de la UGP serán admisibles previa no objeción del FIDA.

2.3 Todo el personal del Programa será contratado mediante procesos públicos, transparentes y competitivos, que se llevarán a cabo a través del PNUD como administrador de los recursos del Programa.

2.4 La UGP estará establecida en la ciudad de San Vicente y serán establecidas sub-sedes en las demás regiones y una oficina de enlace administrativo en Santa Tecla para responder a las necesidades de ejecución del programa.

Las principales funciones de la UGP serán:

- a. Presentar al FIDA y al MAG los informes anuales, semestrales y especiales de ejecución.
- b. Presentar al Fondo las solicitudes de desembolsos, los informes financieros, y los informes anuales de auditoría.
- c. Verificar que el Programa se ejecute dentro de los plazos, las normas y las condiciones contractuales acordadas con el FIDA.
- d. Preparar los planes operativos anuales, de inversión y presentar las bases al PNUD para las adquisiciones, así como los reportes de avance en coordinación con los procedimientos establecidos por el FIDA.
- e. Coordinar con los representantes del FIDA la supervisión y todos los aspectos relacionados con la ejecución y asegurar la comunicación y coordinación permanente entre los diferentes actores e instancias.
- f. Realizar el seguimiento y evaluación de la ejecución de los (PN) Planes de Negocios y el alcance de objetivos con todas las actividades ejecutadas.
- g. Instalar un sistema electrónico de seguimiento y evaluación en coordinación con técnicos del MAG.

- h. Llevar registro de todas las actividades técnicas y financieras llevadas a cabo bajo el financiamiento del Programa.
- i. Preparar el Manual de Operaciones del Programa y llevar a cabo las actualizaciones del documento cuando corresponda.
- j. Abrir las cuentas del Programa.

3 Comités de evaluación/aprobación

3.1 El Programa contará con dos comités de evaluación/aprobación de propuestas de planes de negocio (PNO):

Comité de Evaluación Técnica (CET). El Comité de Evaluación Técnica (CET) será el encargado de garantizar la pertinencia, la viabilidad técnica productiva, económica, financiera y ambiental de los PNO.

Comité de Aprobación de Propuestas (CAP). El Comité de Aprobación de Propuestas (CAP) realizará la aprobación final de los PNO, mediante un acto público.

3.2 También se contará con un Comité responsable de la selección de estudiantes y otorgamiento de becas y pasantías, del Programa de Formación Técnica, que incluirá la participación de jóvenes.

3.3 El financiamiento de los PNO a las organizaciones será no reembolsable. Las organizaciones suscribirán convenios para la ejecución de los PNO y la administración de las transferencias del Programa.

4 Acuerdo de administración de recursos. El Prestatario, a través del MAG, firmará un convenio para la administración de recursos del Préstamo, que normará las relaciones entre el MAG y el PNUD y determinará claramente las condiciones de transferencia y administración de los recursos financieros y servicios, tales como: procesos de adquisiciones y contrataciones; y pagos de bienes o servicios. Todas las operaciones, compras, licitaciones entre otras, se realizarán compatiblemente con las normas y procedimientos del Fondo. La suscripción del convenio entre el MAG y el PNUD estará sujeta a la previa no objeción del Fondo.

5 Manual Operativo del Programa

5.1 Las disposiciones relativas al Manual de Ejecución o Manual Operativo del Programa (MOP) descrito en numeral 5 parte II del Anexo 1 del Convenio Rural Adelante I se aplica al presente Convenio con las revisiones que fueran necesarias para incorporar elementos de este Programa, tales como localización de las oficinas adicionales, contratación de personal adicional, cobertura geográfica de la operación, entre otras.

Anexo 2
Cuadro de Asignaciones

1. Asignación de los recursos del Préstamo. a) En el cuadro que figura a continuación se presentan las Categorías de Gastos Admisibles que se financiarán con cargo al Préstamo y la asignación de los montos a cada Categoría, así como los porcentajes de los gastos correspondientes a los rubros que se financiarán en cada Categoría:

Categorías	Monto del Préstamo asignado (expresado en USD)	Porcentaje de financiación
1. Vehículos, equipos y materiales	200 000	100% sin impuestos
2. Asistencia Técnica/consultorías (Convenios institucionales)	1 340 000	100% sin impuestos
3. Asistencia Técnica/consultorías (contratos de servicios)	2 570 000	100% sin impuestos
4. Negocios Rurales (donaciones y subvenciones)	6 980 000	100% de gastos totales
5. Salarios y costos operativos	1 420 000	100% de gastos totales para los salarios y 100% sin impuestos para los costos operativos
Sin asignación	1 380 000	
TOTAL	13 890 000	

b) Algunos de los términos que se emplean en el cuadro de asignaciones se definen a continuación:

- i. Asistencia Técnica/consultorías (convenios institucionales): Esta categoría se refiere a los convenios institucionales entre el Programa e instituciones para actividades de adaptación al cambio climático y de apoyo al marco de políticas públicas de desarrollo rural.
- ii. Asistencia Técnica/consultorías (contratos de servicios): Esta categoría se refiere a los contratos de servicios entre el Programa y proveedores de servicios para actividades de fortalecimiento de las organizaciones beneficiarias en aspectos organizacionales, productivos, agregado de valor y de acceso a mercados.
- iii. Negocios Rurales (donaciones y subvenciones): Esta categoría se refiere a los fondos transferidos por el Programa a las organizaciones de beneficiarios para la implementación de los planes de negocios.

El detalle de estas definiciones se incluirá en el Manual de Operaciones del Programa.

2. Costos de puesta en marcha. El retiro de fondos de la cuenta del Préstamo respecto de los costos de puesta en marcha realizados antes de satisfacer las condiciones previas para el retiro no deberán exceder un monto total de USD 200 000 para la categoría 5 "Salarios y costos operativos", para financiar costos asociados con la contratación del personal no financiado con financiamiento del Convenio Rural Adelante I, la revisión del MOP y la implementación del sistema contable, si fuera necesario.

Marco lógico

Jerarquía de objetivos	Indicadores			Medios de verificación			Supuestos
	Nombre	Línea Base	Meta final	Fuente	Frecuencia	Responsables	
Meta Contribuir a reducir la pobreza rural de El Salvador	▪ Porcentaje de hogares, según jefatura de hombre y mujer que mejoran los activos del hogar (RIMS)	LB	70%	Línea de base, RMT, Evaluación final RIMS	Inicio, mitad de período y final	UGP/MAG	<ul style="list-style-type: none"> Las políticas nacionales mantiene los objetivos, metas y acciones priorizadas por el Gobierno. Las familias utilizan parte de sus ingresos en mejorar activos del hogar.
	▪ Porcentaje de infantes (menores de 5 años, hombres y mujeres) que disminuyen la malnutrición infantil (RIMS)	Desnutrición crónica (2014): 17% (nacional)	60%	Línea de base, RMT y evaluación final RIMS	Inicio, mitad de período final del proyecto	UGP/MAG	
Objetivo de desarrollo Incrementar los ingresos de forma sostenible y la resiliencia al cambio climático de las familias rurales en condición de pobreza en las regiones Oriental, Occidental y Central-Paracentral	▪ Porcentaje de familias rurales con PNO que incrementan los ingresos a/	LB	80%	Línea de base Estudios evaluativos sobre ingresos	Medio período y final	UGP/MAG	<ul style="list-style-type: none"> El compromiso político con el sector productivo agrícola mantiene su importancia como eje dinamizador de bienestar económico y social. Los fenómenos naturales y climáticos se mantienen por debajo de los límites actuales de impacto La criminalidad y violencia en el país se mantiene en niveles controlados.
	▪ Porcentaje de pequeños productores beneficiarios más resilientes al CC b/ (RIMS 1.8.5)	0	80% (20% son jóvenes, 40% mujeres)	Estudios evaluativos sobre resiliencia	Medio período y final	UGP/MAG	
Resultados Efecto directo 1/Componente 1 Instituciones públicas (MAG, CENTA, ENA, MARN) cuentan con mayor capacidad para transferencia de tecnologías de adaptación al cambio climático (ACC), asociado a las cadenas de valor	▪ Porcentaje de instituciones participantes con mayor capacidades para transferir tecnologías con ACC, respecto a la línea base c/	LB	100%	Estudios evaluativos a instituciones	Línea base Medio período y final	UGP/MAG	
	▪ Porcentaje de productores con planes de negocio que usan información sobre ACC para toma de decisiones d/	0	80% (20% jóvenes, 40% mujeres)	Estudio evaluativo Informes de seguimiento productores con PNO	Anual Medio Período, final	UGP/MAG	
Efecto directo 2/Componente 1 Las organizaciones y los actores públicos y privados regionales desarrollan planes de gestión de riesgos climáticos	▪ Porcentaje de los planes de gestión de riesgo climático en operación e/	0	60%	Estudio evaluativo Informes de seguimiento PNO	Anual	UGP/MAG	
Efecto directo 3/Componente 1 Personas (jóvenes, adultas) preparadas para el empleo en cadenas de valor con ACC	▪ Porcentaje de personas formadas que cuentan con empleo/autoempleo f/	0	60% (25% empleadas en org. apoyadas) (50% mujeres)	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	<ul style="list-style-type: none"> Existe interés de la población joven al trabajo productivo ante opciones de migración y remesas
Efecto directo 1/Componente 2 Actores regionales coordinan estrategias para el desarrollo de las cadenas de valor	▪ Porcentaje de propuestas de mejoras del desempeño de las cadenas implementadas (según estrategias) g/	0	70%	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	<ul style="list-style-type: none"> Factores (externos) económicos que afecten la producción y productividad agrícola y/o desaceleren la economía se mantienen estables
Efecto directo 2/Componente 2 Organizaciones cuentan con condiciones para la planificación de negocios	Porcentaje de organizaciones con condiciones mejoradas para la planificación de negocios h/	LB	100%	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	

Jerarquía de objetivos	Indicadores			Medios de verificación			Supuestos
	Nombre	Línea Base	Meta final	Fuente	Frecuencia	Responsables	
Efecto directo 3/Componente 2 Organizaciones acceden mercados de forma competitiva y sostenible	▪ Porcentaje de organizaciones, según tipología que acceden mercados de forma competitiva y sostenible i/	0	60%	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	
Efecto directo 1/Componente 3 Las organizaciones y los actores públicos y privados fortalecen el diálogo de políticas públicas en torno a las cadenas de valor	▪ Porcentaje de propuestas de remoción de barreras regulatorias identificadas por las mesas insertadas en el diálogo de políticas nacionales	0	80%	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	▪ Existe una coordinación favorable por parte del gobierno para el desarrollo de las políticas a nivel nacional y regional
Efecto directo 2/Componente 3 El sector público (instituciones) fortalecido en la aplicación de políticas públicas para el desarrollo rural y cambio climático	▪ Porcentaje de instituciones del sector público que fortalecen sus capacidades para aplicar políticas públicas para el desarrollo rural y CC j/	LB	100%	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	
Efecto directo 3/Componente 3 La juventud, mujeres e indígenas del área rural fortalecen sus capacidades para participar en el diálogo de políticas públicas	▪ Porcentaje de jóvenes, mujeres e indígenas del área rural que fortalecen sus capacidades para participar en el diálogo de políticas públicas k/	LB	100%	Estudio evaluativo	Anual	UGP/MAG	
Producto Componente 1 Personas capacitadas para el empleo	▪ Número de personas jóvenes capacitadas para el empleo	0	1500 (1350 jóvenes, 50% mujeres)	Informes de seguimiento de PNO	Semestral	UGP/MAG	
Producto Componente 2 Productores que implementan PNO	▪ Número de productores con PNO	0	16316	Informes de seguimiento de PNO	Semestral	UGP/MAG	
Producto Componente 3 Personas capacitadas en diálogo de políticas públicas	▪ Número de personas capacitadas en diálogo de políticas (líderes de organizaciones, mujeres, jóvenes, indígenas)	0	1676	Informes de seguimiento de PNO	Semestral	UGP/MAG	

*Datos según hombre, mujer, grupo etario, población indígena, Departamento, Municipio.

- a/ Medido según ingresos netos incrementales. En promedio el ingreso de las organizaciones con planes de negocio se espera que incremente en un 100% por un año o más, lo que basado en la experiencia en el país, se traduce en un incremento del ingreso neto por familia de 25 al 40%.
- b/ Un productor aumenta su resiliencia al cambio climático si se cumple al menos dos de las siguientes condiciones: i) Recibe y utiliza la información climática difundida por el proyecto, ii) Implementa prácticas de adaptación a CC de mejora productiva, iii) Implementa el plan de manejo de recursos naturales incluyendo prácticas para la protección del recurso tierras y otros activos en el contexto de un plan de negocio.
- c/ Indicadores sustentadores (medidos antes y después) para cada institución participante, según variables (Ej. i) conocimientos/habilidades y destrezas, ii) aspectos operativos (equipamiento, software, materiales)
- d/ Basada en información de modelos de sistemas de alerta construidos para cadenas de valor.
- e/ Las acciones del plan ambiental se siguen implementando por uno o más años.
- f/ Empleo: Cuando una persona al servicio de otra (patrono, empleador), mediante un contrato realiza su actividad profesional en forma continua a cambio de una remuneración o salario.
- g/ Medido sobre EC aprobadas e implementadas. Tomando como base 7 cadenas de valor.
- h/ Indicadores sustentadores: organizaciones identifican prioridades participativamente, formulan propuestas y gestionan alianzas con actores de la cadena (financieros, mercado, asistencia técnica), identifican y gestionan riesgos ambientales y climáticos
- i/ Indicadores sustentadores: Organizaciones con alianzas comerciales (contratos, acuerdos u otros esquemas) vigentes por uno o más años, ii) incremento en el valor de las ventas por uno o más años.
- j/ Indicadores sustentadores (medidos antes y después) para cada institución participante, según variables (Ej. i) conocimientos/habilidades y destrezas ii) Al menos un instrumento de política de desarrollo rural y de ACC de por institución mejoran en la implementación.
- k/ Indicadores sustentadores (medidos antes y después) para cada grupo de actores, según variables (Ej. i) conocimientos/habilidades y destrezas mejoradas